

La Défense, le 29 octobre 2007



USE / CFDT 30, passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05  
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net  
Internet : www.ufe-cfdt.org

Madame Hélène JACQUOT GUIMBAL  
DGA

Tour Pascal B

Référence : EP-VT /2007-78

Objet : Régimes indemnitaires complémentaires

Madame la Directrice,

Nous venons d'apprendre par nos équipes locales, l'attribution d'un complément indemnitaire pour certains personnels. Cette information nous a été confirmée par votre mél du 25 octobre 2007.

A ce sujet, vous évoquez, dans votre courrier du 24 octobre 2007, votre volonté de rapprocher certains régimes indemnitaires des personnels de l'ex-ministère de l'Equipement de ceux des personnels de l'ex-ministère de l'Ecologie. Cette mesure va sans aucun doute dans le bon sens.

Toutefois, elle conforte de bien singulières inégalités entre les personnels de la région Ile de France, ceux de province et ceux d'administration centrale. Pour nous, le régime indemnitaire ne doit pas se substituer à des mesures, que nous revendiquons, sur la prise en charge des différences de coût de la vie de certaines régions par rapport à d'autres. Cette prise en charge nécessite plutôt, de notre point de vue, une refonte globale de l'indemnité de résidence et de son niveau.

En outre, nous sommes désagréablement surpris que cette décision intervienne sans aucune concertation. La même méthode avait déjà été utilisée pour les primes exceptionnelles liées à la mise en oeuvre de la LOLF et de la décentralisation.

Les personnels de province qui subissent les conséquences de la décentralisation ne peuvent comprendre ces choix et la faiblesse de cette dotation complémentaire.

Afin de réparer certaines injustices dans les dotations indemnitaires des personnels en fonction de leur statut, nous portons des revendications de simple justice. Nous aurions pu vous les exposer dans le cadre d'une concertation, même menée dans l'urgence.

Aussi, nous contestons vigoureusement cette méthode de prise de décisions sans aucun débat ou concertation préalables.

Nous souhaitons une rencontre avec vos services et des réponses aux questions suivantes :

1. D'où viennent ces compléments ?
2. De quelles économies sont-ils le résultat ?
3. Quels critères ont conduit à ces attributions ?
4. Pourquoi tant de disparité entre les différentes catégories de la filière administrative ?
5. Pourquoi certains personnels de la filière administrative comme les Personnels Non Titulaires sont-ils exclus de cette indemnité complémentaire ?
6. Un tableau comparatif des différences indemnitaires entre les deux ex-ministères a-t-il été produit et si oui, pouvons-nous en être destinataires ?

Dans l'attente d'une réponse à notre courrier, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'USE CFDT  
la Secrétaire Générale Adjointe

**signé**

Véronique THYS

Copie Madame BOISSONNET  
Missions des études et des rémunérations.